



Mairie de Belrain

2. Rue Russelot

COMPTE RENDU REUNION DU

13 avril 2015

Présents : 7 / Madame Maucotel est arrivée à 18h27, Monsieur Chavanne a quitté la séance à 19h55

.....est désignée secrétaire de séance

Séance ouverte à 18 h17

CREATION D'UNE RESERVE INCENDIE

En matière de sécurité incendie la commune de Belrain ne dispose actuellement que de deux bornes incendie situées dans le village. Une des deux bornes est défectueuse (fuites) et doit être changée ; de plus le débit mesuré par le SDIS est insuffisant sur ces deux bornes.

Aussi la commune de Belrain, après avoir pris en compte les recommandations du SDIS souhaite aménager une réserve incendie couvrant l'ensemble du village.

Cette réserve incendie prendrait la forme d'un bassin à ciel ouvert d'une capacité de 120 m³ situé sur une parcelle communale AA19 lieu dit « sous les grands palis ».

Ce projet prévoit le creusement d'un bassin, la fourniture et la pose d'un dispositif d'étanchéité et différents accessoires nécessaires (échelle de survie, échelle de rongeur) au bon fonctionnement de la réserve.

Une clôture entourant le bassin est prévue conformément à la législation en vigueur ainsi qu'une plateforme de retournement pour les véhicules de sécurité incendie.

- Estimation coût des travaux

Terrassement entreprise Pannequin pour un montant de 3372.50 HTeuros

Géomembrane entreprise Nancy Bâche pour un montant de 3385HT euros

Cloture du bassin entreprise Adapeim pour un montant de 1804 HT euros

Les plantations par l'entreprise Defontaine plantations montant de 326.45HT euros

Canalisation de vidange: 1500 euros HT

Le conseil municipal charge le maire de faire appel aux subventions comme la DETR, réserve parlementaire.

La partie résiduelle sera financée par un prêt.

Le conseil municipal autorise également le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par GONDOUIN Patrick après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif conforme au compte de gestion, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses investissement : 6 884,23 €

Recettes investissement : 5 744,00 €

Dépenses fonctionnement : 35 670,23 €

Recettes de fonctionnement : 34 817,48 €

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus en l'absence de Monsieur le Maire.

TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES 2015

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas modifier le taux d'imposition des taxes directes locales à 4 voix pour, 2 abstentions et 1 contre, comme suit:

Taxe habitation: 11.01%

Taxe foncière bâti: 10.56%

Taxe foncière non bâti: 17.78%

CFE: 9.95%

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

BUDGET PRIMITIF 2015

Opérations d'investissement prévues :

Réserve incendie

Achat de terrain

Caniveaux

Réfection mur de l'église

Section investissement : 29 530,00 €

Section fonctionnement : 43 040,00 €

Le budget primitif est voté à l'unanimité.

PROJET EOLIEN

Suite à un complément d'information sur le projet éolien (réunion précédente), la délibération correspondante est confirmée ce jour.

La séance est levée à 20h03